



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2503

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Pierre Bénite**

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Graines de SOL pour son programme d'actions sur la post-crétion en 2011**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Brillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011**Délibération n° 2011-2503**

commission principale : développement économique

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Graines de SOL pour son programme d'actions sur la post-crétation en 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE). La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau.

La vision stratégique commune est de faire de Lyon une ville entrepreneuriale reconnue en Europe, par une offre de services accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur pour lui donner les moyens de réussir.

Aujourd'hui, cette dynamique et cette structuration ont permis de placer la Communauté urbaine au rang de première agglomération en matière de création d'entreprises avec 15 000 créations annuelles (hors Paris). De même, l'évolution des créations d'entreprises sur les dernières années a été supérieure au niveau régional et national, et on peut noter qu'une entreprise sur 4 de la Région Rhône-Alpes est créée sur le territoire de la Communauté urbaine. Enfin, Lyon confirme son leadership en France et son positionnement dans les 10 villes européennes les plus entrepreneuriales (classement ECER), soulignant une satisfaction en augmentation des entrepreneurs accompagnés dans le cadre du réseau LVE (68 % en 2007 ; 77 % en 2010).

Dans le cadre du renforcement d'un appui à l'accompagnement post-crétation (c'est-à-dire les premières années de la vie de l'entreprise), la Communauté urbaine et la Région ont lancé en 2010 un appel à projets qui apporte un soutien particulier en direction des structures qui se positionnent sur la mutualisation d'ateliers de formation avec d'autres partenaires. Les différents acteurs se proposent d'ouvrir des places dans leurs ateliers respectifs aux jeunes entreprises suivies par d'autres partenaires du réseau LVE, dans un but de maximisation de l'offre existante.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine renouvelle son soutien à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Graines de SOL pour son action en direction des jeunes entreprises et pour son implication dans le réseau LVE.

Présentation de la SCIC Graines de SOL

La SCIC Graines de SOL propose, sur Pierre Bénite, à de futurs entrepreneurs de tester dans des conditions réelles la faisabilité de leur projet :

- prêt du cadre juridique de la coopérative d'activités,
- un statut : celui de l'entrepreneur-salarié,
- la possibilité de construire son projet au sein d'un environnement collectif.

Elle accompagne les projets à travers les outils suivants :

- accompagnement commercial, communication, gestion,
- rendez-vous individuels et ateliers thématiques,
- mutualisation de moyens et de services (facturation, comptabilité, gestion).

En réponse à l'appel à projets post-crétion 2010, 7 structures locales membres de LVE (Graines de SOL, Escalre Crétion, Elycoop, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Chambre de commerce et d'industrie -CCI- de Lyon, Association pour le droit à l'initiative économiue -ADIE-, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles -CIDFF) ont proposé une action collective visant à créer une offre nouvelle de services mutualisée pour des ateliers de formation, destinés aux entrepreneurs.

Il s'agit de développer une (des) plateforme(s) d'ateliers courts qui s'appuient sur la mutualisation de l'offre existante et l'ouverture aux publics de tous les membres de LVE. L'action a pour but la formation courte et technique des entrepreneurs, contribuant à proposer de véritables trajectoires de formation. L'action doit créer une infrastructure qui met en commun et rationalise l'offre de chacun au travers d'un outil accessible, lisible et facile d'utilisation par tous.

Bilan des actions réalisées pour l'année 2010-2011

3 ateliers sur 5 ont été réalisés : "Prospecter, négocier, fidéliser", "Construire des outils de communication efficaces", "Améliorer sa visibilité sur internet". Le taux de réalisation des ateliers est donc de 60 %. Ces ateliers ont réuni au total 33 jeunes entreprises et entrepreneurs en coopérative d'activités, soit en moyenne 11 participants par atelier (contre 20 en moyenne prévus initialement).

Des outils de communication ont été mis en place : diffusion d'un calendrier d'atelier, affiche indiquant les prochains ateliers, mailing aux jeunes entrepreneurs et diffusion des ateliers sur l'outil LVE Pro.

Programme d'actions 2011

Pour l'année 2011, l'action de mutualisation des ateliers est reconduite. Graines de SOL se positionne sur plusieurs ateliers spécifiques au démarrage de la jeune entreprise : la protection sociale, la visibilité sur internet, la communication, le commercial et la gestion d'entreprise.

Ces ateliers seront animés en partenariat avec les acteurs du territoire Lônes et Coteaux du Rhône-Rhône-sud : Chambre de métiers et de l'artisanat - Antenne de Givors, Chambre de commerce et d'industrie - Antenne de Givors, Maison de l'emploi et des Services publics Rhône-sud. Afin d'optimiser le dispositif, chacun des 3 partenaires organisera un atelier spécifique sur le territoire à partir d'opérations existantes à l'échelle de l'agglomération mais non existantes sur ce territoire. Les 2 autres ateliers seront créés *ex nihilo* en faisant appel à des intervenants extérieurs. La fréquence sera d'un atelier de 3 heures tous les 2 mois, à la Maison des entreprises - Givors.

Le public visé par ces ateliers est le jeune entrepreneur du territoire ayant bénéficié ou bénéficiant d'un accompagnement *ante-crétion*.

Ce dispositif permet la création de 100 places d'ateliers par an sur ce territoire.

Modalités de soutien par la Communauté urbaine

La Communauté urbaine a accordé à la SCIC Graines de SOL, pour l'année 2010, la somme de 4 000 € et souhaite reconduire, pour l'exercice 2011, sa contribution financière pour la mise en oeuvre de cette action, à hauteur de 4 000 €. Ce financement est accordé dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité conclue avec la Région Rhône-Alpes pour la période 2010-2016, qui attribuera en retour un financement de 50 % à la Communauté urbaine pour cette action.

Budget prévisionnel pour 2011

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	2 100	Communauté urbaine (appel à projet post création) <i>dont fonds de concours Région Rhône-Alpes</i>	4 000 2 000 €
services extérieurs	1 100	Maison de l'emploi Rhône-sud	1 200
charges de personnel	2 000	contributions en nature	3 000
emploi des contributions volontaires en nature	3 000		
Total	8 200	Total	8 200

S'agissant d'une entreprise privée, ce financement est accordé à la SCIC Graines de SOL dans le respect du règlement (Commission européenne) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité relatif aux aides dites "de minimis" ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € au profit de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Graines de SOL pour son programme d'actions 2011 sur la post-crétion,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la SCIC Graines de SOL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 €, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité 2010-2016, pour soutenir l'action sur la post-crétion portée par la Communauté urbaine de Lyon,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 2291, selon l'échéancier suivant :

- 3 200 € en 2011,
- 800 € en 2012.

4° - La recette de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 747 700 - fonction 91 - opération n° 2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.